

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 » 14 » 20 »

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS			
6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.			
2 » 41 ^m soir.	3 » 52 ^m soir.	4 » 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »			
7 » 39 ^m »	9 » 22 ^m »	9 » 41 ^m »	—	—	11 » 7 ^m »	2 » 48 ^m soir.			

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 50^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivé à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Cahors, 23 Août.

M. Waddington, ministre des affaires étrangères, a prononcé un discours dans un banquet auquel assistaient les conseillers généraux de l'Aisne.

Il a montré comment s'est opérée, à la satisfaction générale, la liquidation des graves questions restées en suspens avant l'avènement de M. Jules Grévy à la présidence de la République, et dont la solution était léguée au ministre actuel.

Amené à s'expliquer au sujet des projets de loi sur l'enseignement présentés par M. Jules Ferry, son collègue de l'instruction publique, M. Waddington a caractérisé particulièrement le projet sur l'enseignement supérieur en disant que c'était un projet exclusivement politique, dont le but est de remettre l'Etat en possession de ses droits imprescriptibles, et d'empêcher qu'une congrégation fameuse continue à donner un enseignement contraire aux principes de la société moderne et devant aboutir à créer dans le pays deux classes de citoyens ennemis.

La liberté de conscience, la liberté d'enseignement, a ajouté M. le président du conseil, sont des choses absolument respectables et que le gouvernement est fermement résolu à respecter et à faire respecter, quoi qu'en disent ses ennemis. Mais on ne doit pas se méprendre sur les projets présentés par le ministre de l'instruction publique. Ces projets ne portent aucune atteinte à ces libertés; ils se bornent à restaurer les droits de l'Etat qui ont été amoindris grâce à des circonstances exceptionnelles et qu'il convient de rétablir dans leur intégrité.

M. Waddington a ajouté que, partisan de la libre discussion, il admettait parfaitement qu'on critiquât ces projets dans leurs détails, qu'on eût le droit de juger défectueux les moyens d'exécution choisis par le gouvernement et qu'on en indiquât d'autres considérés comme meilleurs; mais M. le président du conseil a déclaré, que, quand au fond, il considérait qu'il était absolument nécessaire de les maintenir énergiquement et que le gouvernement était aussi résolu que jamais à les défendre devant le Parlement.

Après avoir terminé le tableau de la situation intérieure du pays, l'honorable président du conseil a dit qu'il n'avait qu'un mot à ajouter en ce qui concerne la situation extérieure de la France: nous jouissons, a-t-il dit, d'une paix absolue, et complète, et nous sommes dans les rapports les plus amicaux avec toutes les puissances étrangères.

REVUE DES JOURNAUX

De l'avis du Constitutionnel, « le mieux en matière d'enseignement serait de laisser, comme dans l'ancienne France, les universités de toute origine distribuer des diplômes de tout ordre, en imposant à l'Etat le devoir de n'en tenir aucun compte et de vérifier par lui-même, pour chaque catégorie de fonctions publiques, ce que valent les gens qui sollicitent l'avantage et la gloire de le servir. »

La République française consacre à l'épuration du personnel administratif un article dont voici la conclusion : « La République est ouverte; soit; nous ne de-

mandons pas qu'on la ferme; nous demandons surtout et au contraire qu'on ne la ferme pas aux républicains. Il n'y a rien d'habile comme les réactions quand il s'agit de s'assurer la conservation de leur moyen d'action et d'influence. Elles invoquent la liberté, les droits acquis, les services rendus, les infirmités contractées, et elles perpétuent leurs protégés et leurs créatures dans les emplois qu'ils occupent, en maintenant les traitements qu'ils touchent. Il faudrait veiller à cela de plus près qu'on n'y veille. Il y a là des causes d'inquiétude, de défiance, et de désaffection dont un gouvernement avisé devrait s'attacher à prévenir les effets. »

Moniteur Universel.

A Lyon, les conservateurs ne veulent pas qu'on joue la *Marseillaise*; à Marseille et ailleurs les républicains ne veulent pas qu'on chante des cantiques. Au point de vue libéral, les uns et les autres ont également tort; chacun devrait pouvoir chanter et jouer ce qui lui plaît. Mais en quoi les conservateurs ont beaucoup plus grandement tort que les républicains, c'est que, tandis que ceux-ci réussissent très bien à les empêcher de chanter des cantiques et de faire des processions, ils n'aboutissent eux qu'à se faire mettre en prison. Ils ne sont pas les plus forts; ce qu'ils ont donc de mieux à faire pour le moment, c'est de baisser la tête et d'attendre.

Français.

Ce n'est pas seulement à Paris que, dans les concours pour les bourses, les écoles congréganistes ont marqué leur supériorité avec éclat; partout en France l'année scolaire s'est terminée avec honneur pour l'enseignement libre. L'externat Saint-Joseph, tenu à Lyon par les RR. PP. Jésuites, a présenté 13 élèves aux examens du baccalauréat ès lettres. Tous ont été reçus. Sur 14 élèves présentés par l'institution des Minimes, dans la même ville, 12 ont mérité le diplôme de bachelier. A Sainte-Anne d'Auray, sur dix candidats présentés par le petit-séminaire, 9 ont été reçus. Au concours pour le certificat d'études primaires, dans le canton de Rivede-Gier (Loire), les écoles congréganistes de garçons ont obtenu 46 nominations et les écoles laïques 8 seulement; et les écoles congréganistes de filles 23 nominations, contre 5 attribuées aux écoles laïques. A Plœrmel (Morbihan), trois élèves présentés par les Frères aux examens pour le certificat d'études primaires ont été reçus avec les numéros 1, 2 et 3. A Lille, sur les 22 candidats qui se sont présentés aux examens pour le diplôme d'études de l'enseignement secondaire, les deux élèves présentés par les Frères ont été reçus. A Aix, toutes les élèves présentées par les religieuses du pensionnat St-Charles ont obtenu des brevets de premier et de deuxième ordre. A Marseille, sur 8 candidats présentés par les Frères, 5 ont été admis, et, sur 15 candidats des écoles laïques, 6 seulement ont obtenu le diplôme d'enseignement secondaire spécial.

Au Conseil général de la Charente, MM. Ganivet, Gauthier, Monteilh et de Champvallier ont déposé le vœu suivant :

« Le Conseil général émet le vœu que la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et ses prolongements ne soient pas rachetés par l'Etat. »

Rien n'est plus sensé et plus vrai que ce vœu. Il serait imprudent et inhabile, au point de vue politique comme au point de vue de l'intérêt des particuliers, de mettre entre les mains de l'Etat les chemins de fer.

M. Cochery, ministre des postes et des télégraphes, a adressé les paroles suivantes au Conseil général du Loiret :

« La France a supporté un lourd fardeau, elle est en voie de l'alléger, et elle ne devra ce résultat qu'à elle-même. »

A ce propos, le *Siècle* groupe quelques chiffres qui sont très certainement dignes d'attention et prouvent que la situation financière de la France est vraiment florissante.

Tandis que nos plus-values françaises sur le budget dépassent même 85 millions de francs pour les premiers sept mois de 1879, le produit des impôts anglais n'a offert, sur les évaluations budgétaires, qu'un excédant de 2,608,875 fr., en monnaie anglaise 104,355 livres sterling.

En Allemagne, les comptes de l'exercice budgétaire 1878-79 ont été clos le 31 mars dernier; ils indiquent un déficit de 6,257,811 marks, plus de 6,300,000 fr. On sait que l'empire d'Allemagne combine des expédients pour équilibrer ses budgets. Une loi promulguée il y a quelques semaines, a augmenté pour tout l'empire le timbre des effets de commerce, et il est remarquable que cette mesure coïncide avec la diminution de cet impôt en France. Mais, si nous voulions poursuivre le parallèle entre nos finances et celles des Allemands, il nous serait trop facile de montrer notre supériorité. Il n'est pas un Etat du nouvel empire dont le budget ne soit en déficit.

En Belgique, le ministre a proposé un programme qui caractérise la situation des finances belges mieux que les plus claires explications. Le ministère demande une augmentation de 5 0/0 du tarif des voyageurs sur les chemins de fer de l'Etat; des centimes additionnels sur l'enregistrement et le timbre; une augmentation des droits d'entrée sur les fruits; un impôt sur le tabac indigène. Ces mesures sont significatives.

En Autriche-Hongrie, nous trouvons un projet de budget pour l'exercice de 1879 qui se résume par ces trois chiffres :

Dépenses..... 471,163,650 florins
Recettes..... 392,565,144

Déficit..... 78,598,506 florins

En Espagne, même simplicité dans l'exposé budgétaire. Le projet du budget de 1879-1880 accuse un déficit de 28,112,552 fr.

En Italie, on a supprimé une partie des droits de mouture qui formaient un élément important des recettes, mesures que nous approuvons au point de vue économique, et on ignore comment sera obtenu l'équilibre des prochains exercices.

Ainsi la France tient évidemment la tête dans cette course aux milliards. Il faut profiter d'une situation aussi belle pour améliorer le sort du plus grand nombre, et résoudre autant qu'il est possible la question des réformes financières et agricoles dont notre département nous paraît avoir besoin plus que tout autre.

L'Empire selon le prince Jérôme.

« Ce n'est pas même de la révolution, c'est de la démagogie. »

On lit dans la *Gazette de France* :

« Aux bonapartistes qui lui demandent un programme, le prince Napoléon répond brutalement que son programme est connu, qu'il n'a rien à y ajouter, rien à y retrancher, et qu'il

ne fera aucune déclaration nouvelle.

« Le prince Napoléon a pris soin, en effet, d'esquisser, en maintes circonstances « l'empire tel qu'il le comprend. »

« Nous avons cité plusieurs de ses discours; nous avons rappelé certaine profession de foi intime dans laquelle il se montrait sous son vrai jour.

« On nous a dit : Donnez des textes officiels. Nous en avons donné; nous voulons en produire encore.

« Dans la séance du 22 février 1862, le prince Napoléon disait au Sénat :

« Messieurs, permettez-moi de faire l'esquisse de l'empire tel que je le comprends. Pour moi, l'empire, c'est... l'instruction populaire répandue sans limite, sans être donnée par les congrégations religieuses;... c'est la destruction du bigotisme du moyen âge qu'on voudrait nous imposer... Je n'ai pas pris la parole pour mon plaisir, mais je l'ai fait comme un devoir, lorsque j'ai cru que l'explication que l'on donnait de l'empire était mauvaise, fâcheuse, fatale, et j'ai voulu, avec le peu d'autorité qui peut s'attacher à ma parole, la relever. Entendez bien mon sentiment. Je suis du parti de la Révolution, tant en France qu'en Europe. Je souhaite que le gouvernement de la révolution reste dans les mains des hommes modérés; mais quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes ardents, fut-ce les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela : Je serai toujours du parti de la révolution. Voilà ce que disait M. Thiers en 1845 : Ces paroles résumément exactement mon opinion ! »

« Cela est assez net.

« Voici qui est encore plus significatif.

« Nous tenons à citer en entier cet incident scandaleux, oublié aujourd'hui, mais qui valut alors au prince Napoléon d'être appelé le prince « démagogue. »

« S. A. le prince Napoléon. — Il faut bien cependant rappeler ici les leçons de l'histoire. Savez-vous à quels cris Napoléon I^{er} était ramené du golfe Juan aux Tuileries !

« C'est aux cris de : A bas les nobles ! à bas les émigrés ! à bas les traîtres ! (Protestations très énergiques. Sur presque tous les bancs du Sénat, cette phrase a été entendue ainsi : A bas les nobles, les émigrés et les prêtres !)

« Plusieurs sénateurs. — Assez ! assez de la révolution !

« M. le premier président Barthe. — Est-ce là le symbole de la révolution comme vous l'entendez ?

« S. A. le prince Napoléon. — Oui, la révolution, je la défends et je m'en glorifie. Nous sommes des révolutionnaires honnêtes...

« Un sénateur. — Il n'y a pas de révolutionnaires honnêtes qui orient : A bas la Société !

« Un autre sénateur. — Ce n'est pas même de la révolution; c'est de la démagogie !

« M. le comte de Ségur-d'Aguesseau. — C'est instinctif ! On ne peut pas s'opposer aux instincts. (Agitation croissante.)

« M. le président. — Vous rappelez là, monseigneur, de tristes souvenirs.

« Cris nombreux : A l'ordre ! à l'ordre !

« S. A. le prince Napoléon. — Je n'accepterai pas de rappel à l'ordre. J'ai constaté un fait. (Bruyantes réclamations.)

« Voix diverses : Il est inexact. C'est une insulte à tout le monde.

« M. le baron Lacrosse. — Il ne faut pas que les cris de : A bas les nobles ! à bas les prêtres ! sortent de cette enceinte sous prétexte de citations historiques.

« M. le comte de Ségur-d'Aguesseau. — Cette scène est très utile.

« M. le premier président Barthe. — Cette apparence d'approbation, d'adoption que vous

donnez à ces paroles révolutionnaires et infâmes à excité l'indignation du Sénat tout entier. »

« Et on demande un programme au prince Napoléon, devenu héritier de l'empire !... »

« Mais le voilà son programme ! Il est écrit, tout au long, dans le discours que nous venons de rappeler.

« L'empire Jérômiste, ce n'est pas même de la révolution ; c'est de la démagogie ! »

Le Gaulois, qui s'était mis en mesure d'être rapidement et exactement informé sur l'arrivée en Angleterre du lieutenant Carey, donne les détails suivants qui font justice de toutes les fausses informations sur sa prétendue condamnation à mort par un conseil de guerre, etc. :

Plimouth, mercredi 20 août, 11 h. soir.

Ce matin, mercredi, dès la première heure, j'arrivais à Plimouth, où le vaisseau Jumna était attendu, d'après les renseignements qu'on avait bien voulu me donner à l'Amirauté.

Je cours aussitôt chez l'amiral Farquhar, et j'éprouve une déception bien naturelle en apprenant que tout est changé.

Le navire n'est pas signalé. L'amiral ne sait rien. Il me dit même qu'il croit que le lieutenant Carey sera débarqué à Portsmouth.

On craint ici des démonstrations en sa faveur.

Que faire ? Retourner à Portsmouth. Je m'expose à manquer le bateau. M'en aller au-devant de lui en mer ? C'est encore pis.

Je prends le parti d'attendre, et au milieu de la journée je suis récompensé en apprenant que le Jumna est signalé.

Enfin à huit heures du soir, le navire entre et jette l'ancre dans la grande rade.

Moins d'une heure après, j'étais à bord et je demandais à parler au lieutenant Carey, en exhibant les permissions et recommandations nécessaires.

On me montre un officier, en petite tenue, à l'air calme, parfaitement maître de lui, et rassuré qu'il me rend son salut d'un air naturellement très étonné. J'entre immédiatement en matière et le dialogue s'établit à peu près de la façon suivante :

Moi. — Lieutenant, je viens à vous de la part d'un grand journal de Paris, le Gaulois, qui n'a rien négligé pour être informé le premier de votre venue, et qui me délègue vers vous. C'est un journal qui aime la vérité. Notre douleur vous garantit notre impartialité.

Carey. — Je vous remercie, et rien ne peut me faire plus plaisir, en ce moment, que de rencontrer un Français, et le représentant d'un journal que je connais.

Moi. — Laissez-moi vous demander tout d'abord quelle est votre situation vis-à-vis de la justice militaire. Savez-vous qu'un jugement du conseil de guerre a été rendu contre vous ?

Carey. — Je ne connais pas le moins du monde ce jugement.

Moi. — On a dit ici que vous aviez été condamné à mort ?

Moi. — Le lieutenant ne me répondit que par l'éclat de rire d'un homme parfaitement rassuré. Je repris :

Moi. — Je ne veux point vous faire raconter la triste scène à laquelle vous avez été mêlé. Nous la connaissons, hélas ! dans ces moindres détails. Cependant, pourriez-vous me dire quelle était votre situation auprès du prince et, par conséquent, votre responsabilité ?

Carey. — Ma situation était celle d'un sous-officier. LE PRINCE COMMANDAIT LE DÉTACHEMENT.

Moi. — Vous n'aviez donc aucune observation à faire ?

Carey. — Le prince ne l'eût point acceptée. Il a donné l'ordre de monter à cheval. Quand nous avons en galopé quelques minutes, quand son absence a été remarquée, il était matériellement impossible de revenir sur l'ennemi. Les sauvages, en forces, entouraient l'endroit où il se trouvait. Il fallait sauver la vie des autres hommes.

Moi. — C'étaient des soldats anglais ?

Carey. — Non, c'étaient des irréguliers mal armés, il n'y avait dans toute la troupe que trois carabines, non chargées.

Moi. — Comment expliquez-vous qu'on ait été surpris si soudainement ?

Carey. — Je voulais établir le campement sur la hauteur d'où, on dominait au loin les plaines plantées de maïs ou garnies de hautes herbes ; le prince a refusé.

Moi. — Comment pouvait-on le laisser partir avec une si faible escorte ?

Carey. — Dans de semblables expéditions qui avaient précédé cette reconnaissance et où se trouvait le prince, on lui avait imposé de nombreuses escortes. Mais il avait été le premier à railler ces précautions. On ne croyait pas aux Zoulous.

Moi. — Que pensez-vous qu'il va vous arriver ?

Carey. — Je vais passer en conseil de guerre.

Moi. — Dans quel but ?

Carey. — Dans le but de faire la lumière et de prouver, à l'Angleterre aussi bien qu'à la France, que la catastrophe est l'œuvre de la fatalité, et

qu'elle est indépendante de toute faute et de toute volonté humaine.

Moi. — Alors vous pensez que tout se terminera bien pour vous ?

Carey. — J'en ai la conviction absolue.

JOHNSON.

INFORMATIONS

L'Union publie la note suivante :

Plusieurs dépêches, reproduites par les journaux français et étrangers, annoncent que M. le comte de Chambord doit se rendre en Angleterre. D'autres prétendent même qu'il doit voyager en Suisse.

Nous sommes autorisés à démentir ces bruits, qui n'ont aucun fondement.

M. Gambetta vient de souffrir pendant quelques jours d'une assez violente conjonctivite.

C'est Arcachon qui est définitivement choisi comme lieu d'entrevue entre le roi d'Espagne et l'archiduchesse d'Autriche.

Il y a déjà quelque temps, du reste, que la jeune princesse réside avec sa mère et sa famille dans cette station balnéaire.

L'arrivée d'Alphonse XII est fixée à vendredi 22 août, cinq heures du soir. Un train spécial a été commandé pour la circonstance, à la Compagnie du Midi.

La lettre de demande porte cette mention :

Pour une seule personne.

Le roi vient, en effet, dans le plus strict incognito.

Quatre voitures sont commandées pour Sa Majesté et les personnes de sa suite. Un omnibus pour les domestiques.

Don Alphonse descendra à la Villa Monaco, fondée depuis quelque temps sans que l'on connût le destinataire.

L'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche est installée à la Villa Bellegarde.

Tout avait été concerté d'assez longue date pour l'entrevue, car la location des deux villas remonte à quelques semaines.

On annonce l'arrivée du duc Decazes qui, pendant son séjour à Madrid, n'aurait pas été étranger, dit-on, aux négociations du mariage.

Est-ce un signe des temps ?

Le Standard annonce que l'Angleterre est la seule des puissances européennes qui n'ait pas été invitée officiellement à envoyer des officiers aux manœuvres de l'armée russe.

Avant de quitter En pour se rendre à Randan (Puy-de-Dôme), M. le comte de Paris a offert aux archiducs d'Autriche, dans son château d'En, un grand dîner, auquel assistaient MM. le prince de Joinville et le duc de Chartres.

Plusieurs journaux ont publié, sur la cérémonie qui doit avoir lieu à l'occasion de la distribution des drapeaux, des renseignements absolument inexacts, et des détails purement imaginaires.

Rien encore n'a été arrêté, ni sur l'époque où cette solennité aura lieu, ni sur l'appareil qui devra nécessairement l'accompagner.

Une seule chose est certaine, c'est que la présence des membres des deux Chambres a été reconnue nécessaire. Par conséquent il ne sera rien fait avant la réunion du Corps législatif.

Le gouvernement, au surplus, attend le retour de M. le ministre de la guerre, en ce moment aux eaux, pour s'occuper de cette question.

Les Nonces à l'étranger ayant demandé au Vatican ce qu'ils avaient à répondre sur des bruits mis en circulation à propos de la santé du Pape, le cardinal Nina a envoyé la dépêche suivante :

La santé du Pape est relativement bonne. Quand même on le désirerait, il est impossible, pour plusieurs raisons, que le Pape quitte le Vatican.

Ce message a été transmis à tous les représentants du Pape à l'étranger.

Aux prochaines assises de la Seine comparaitront devant les jurys les nommés Abadie (Emile), Gille (Pierre), Claude (Victor), Charton (Auguste), Farigouille (Nicolas).

Des pièces et de l'instruction judiciaire, il résulte :

Que la femme Bassengeaud, habitant à Montreuil-sous-Bois une maison isolée, où elle tenait un débit de vin, fut trouvée, le 17 avril dernier, étendue sans vie dans sa cuisine et frappée de treize coups de couteau ;

Que la disparition d'objets de diverse nature et d'une vingtaine de francs démontre clairement que le vol a été le mobile de ce crime ;

Que les soupçons se sont portés immédiatement sur divers jeunes gens, entre autres Abadie ;

Qu'arrêté le 22 avril, Abadie, après avoir cherché à nier, fut amené, après l'arrestation de Gille, son complice, et les déclarations de celui-ci, à faire des révélations qui forcèrent Gille à compléter ses aveux ;

Que ces aveux furent corroborés par les confidences du prévenu Claude qui fit connaître dans quelles circonstances le crime fut commis.

L'instruction relève encore, à la charge des cinq accusés, le vol audacieux commis par eux chez M. Jollemier, à Montreuil.

En conséquence, Abadie, Gille, Claude, Charton et Farigouille sont accusés :

1° Abadie, d'avoir à Paris, en mars 1879, soustrait frauduleusement un couteau muni d'une gaine au préjudice du sieur Henri ;

2° Abadie et Gille, d'avoir à Paris, en mars 1879, soustrait frauduleusement des lettres et une somme d'argent au préjudice du sieur Jules Abadie, avec cette circonstance aggravante que la soustraction a été commise avec effraction dans une maison habitée et par plusieurs complices ;

3° Abadie, Gille, Claude, Charton et Farigouille, d'avoir à Montreuil-sous-Bois, en 1879, soustrait une somme d'argent au préjudice du sieur Jollemier, avec cette circonstance aggravante que la soustraction a été commise la nuit, dans une maison habitée, par plusieurs complices, et que les prévenus étaient armés ;

4° Abadie et Gille, d'avoir au même lieu, le 17 avril 1879, soustrait une montre en or avec sa chaîne et son médaillon, un revolver, un cigare et une somme d'argent au préjudice des époux Bassengeaud ;

5° Abadie et Gille, d'avoir à la même époque et au même lieu commis un homicide volontaire sur la personne d'Elisabeth Fey, femme Bassengeaud, dans les circonstances susénoncées.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE

La session du Conseil général a été close ce matin. Dans une des dernières séances, un vote en faveur de la liberté d'enseignement, avec réserve des droits de surveillance et autres, que l'Etat doit exercer, a été émis et adopté par la presque unanimité du conseil.

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux préfets des départements viticoles une circulaire ayant trait au phylloxera. Le ministre engage les préfets à appeler tout particulièrement l'attention des conseillers généraux sur le fléau qui attaque la vigne, et à insister auprès des assemblées départementales pour obtenir, vu la gravité de la situation, des crédits très élevés. Ces crédits, joints aux subventions du gouvernement, permettraient soit de reconstituer ou rétablir les vignobles phylloxérés, soit d'organiser un service de surveillance ayant pour objet la prompte découverte de l'insecte et sa rapide destruction.

Un violent orage a éclaté, jeudi soir, sur la partie nord-est et sud-ouest de l'arrondissement de Cahors. Nous avons pu en juger, à Cahors même par les éclairs qui se succédaient sans interruption et les éclats de la foudre. Sur la ville il a plu bien peu.

On nous apprend que la foudre est tombée sur la voiture publique qui fait le service de Cahors à Limogne, au moment où elle arrivait

dans le village de Bach ; un des chevaux a tué. Les six voyageurs n'ont eu aucun mal.

D'après les renseignements qui nous parviennent, quelques communes des cantons de Labanque et de Castelnaud auraient beaucoup souffert de la grêle.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Après quelques jours d'une chaleur accablante, les nuages qui, chaque jour s'amoncèlaient sur la ville et qui se dissipaient dans la soirée, hier soir, par crever et nous donneront une pluie que nous aurions désirée plus abondante.

Vers six heures l'orage s'est déclaré, d'abord un vent violent a soufflé, puis la pluie est survenue, avec intensité d'abord, et terminée par petites ondées.

Vers 7 heures, l'orage a éclaté de nouveau, cette fois sans pluie, mais avec des éclats de tonnerre précédés d'éclairs d'une violence extrême.

Malheureusement, tout s'est réduit à un coup de bruit. A huit heures, le temps s'est ressérénié, et la pluie bienfaisante que nous attendions s'est portée plus loin.

Le feu du ciel est tombé dans la rue Saint-Jean, chez le sieur Sabatier, sans occasionner aucun accident.

Il est tombé également aux environs d'Agès, au lieu dit à la Tour de Pèchagou ; la nuit plus il n'y a rien eu.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn-et-Garonne :

Jeudi soir, vers sept heures, un violent orage que la chaleur intolérable de la journée faisait prévoir, a éclaté sur Montauban et sa banlieue.

Pendant quatre heures, environ, le tonnerre n'a pas cessé de gronder ; la nuit était éclairée par de splendides éclairs et la pluie tombait tantôt par torrents et tantôt avec moins de violence. Heureusement la grêle ne s'est pas montrée cette fois de la partie ; sur Montauban tout au moins, car à l'heure matinale où nous écrivons, aucun renseignement sur les effets de l'orage dans la contrée ne nous est parvenu.

A la dernière heure, nous apprenons que la foudre est tombée plusieurs fois sur la ville et les environs, et notamment sur les nombreux magasins à fourrage, dont elle aurait, particulièrement, démolit un mur.

La quantité d'eau tombée est considérable et a pénétré dans le sol ; il ne s'en est pas perdu, comme on dit, une seule goutte.

Après une journée égarante, l'orage, longtemps contenu, a fait entendre ses sourds roulements ; une horrible appréhension était dans tous les esprits, lorsqu'à 7 heures, après un coup violent de tonnerre et un vent furibond, la grêle, mêlée d'une pluie diluvienne, est venue ravager tout le coteau de Lafrançaise.

Poussés par un vent de nord-ouest, et suivant une bande de trois à quatre kilomètres de largeur, les grêlons, de la grosseur d'une noisette, ont abimé arbres, vignes, maïs, haricots.

La moitié au moins de la récolte en raisins est perdue. Le météore a duré environ une heure.

Succès obtenus par l'École chrétienne de Puy-l'Evêque, pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler :

Table listing educational achievements: Postes et télégraphes, Volontariat d'un an, Arts et Métiers (2e examen), Ponts-et-Chaussées, Diplôme de coopération à la médaille d'or obtenue par l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à l'Exposition universelle, Brevets simples, Brevets facultatifs, Certificats d'études (partie obligatoire), Certificats d'études (partie facultative), Arts et Métiers (1er examen), Ecole normale de Montauban, Bourse du Lycée.

Total

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 23 août, 2 h. soir.

Le Roi d'Espagne est arrivé hier soir à Archachon.

Le conseil général d'Amiens, dont la majorité est républicaine, a voté par 21 voix contre 17 un vœu contre l'article 7 des lois Ferry. Il fait appel aux sentiments libéraux du Sénat. M. Dauphin, président du conseil et procureur général à Paris, s'est abstenu.

Bourse de Paris

Cours du 23 Août.

Rente 3 p. %..... 83.15
 3 p. % amortissable, 85.30
 — 4 1/2 p. %..... 115.50
 5 p. %..... 116.90

VALEURS DIVERSES	CLOTURE du 22 août	CLOTURE précédente
Banque de France	3.430 »	3.425 »
Crédit foncier	882 50	885 »
Orléans-Actions	1.477 50	1.477 50
Orléans-Obligations	385 »	384 30
Suez	720 »	723 75
Italian 5 %	79 05	79 10

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 16 août.

Texte : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X***. — Le nouveau musée de Bordeaux, par Simon de V. — Le Cadran solaire, par Simon de V. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La guerre dans le Zoulouland, par Charles Murato. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Expédition au pôle nord, par Ernest Herbut. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echees.
 Gravures : Le nouveau musée de Bordeaux. — Sur une plage normande. — Le Cadran solaire, tableau de M. Th. Davidson. — Salon de 1879 : Le tombeau de Michelet, bas-relief en plâtre, par M. A. Mercier. — Un jour de musique dans le jardin du Palais-Royal. — La guerre dans le Zoulouland. — Dabulamanzi, frère de Cettwayo. — Projet d'expédition au pôle nord, au moyen d'aérostats. — Rébus.

Guérison de la

Phthisie Pulmonaire

et de la bronchite chronique ; traitement nouveau ; brochure in-8° de 136 pages, 13^{ème} Edition ; par le D^r Jules Boyer (de Paris). — Envoi contre 1 fr. 50 en timb. post. à M. Delahaye, lib.-édit., 23, Place de l'École de médecine, Paris.

On demande une place de précepteur interne ou externe, pour quelqu'un qui a été longtemps chargé d'éducatons particulières. — S'adresser à M. l'abbé Maury, chanoine, à Cahors.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

LA DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

ELIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Vient de paraître

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT

LA GARDE MOBILE DU LOT

ET LA 3^{ème} DIVISION DU 17^{ème} CORPS.

Campagne de 1870-1871.

Par M. COURTIL.

Opérations militaires de la 3^{ème} division du 17^{ème} corps. Marches et combats du 70^{ème} mobile. Impressions et souvenirs de la campagne, anecdotes, notes et documents intéressant la Garde Mobile du Lot. Un fort beau volume de 300 pages avec une carte générale des opérations et des lettres d'approbation de MM. les généraux Jouffroy et de Colomb.

beaucoup d'autres encore qui nous échappent en ce moment, ont été accueillis avec la plus vive satisfaction par le public.

Mais, si nombreuses, si importantes que soient les améliorations apportées à l'ancien état de choses, il en est d'autres dont chaque jour démontre l'impérieuse nécessité. Par les besoins auxquels il satisfait, le service des postes se trouve obligé à une excessive mobilité. Il faut qu'il suive avec une exactitude extrême les moindres fluctuations des exigences sociales et qu'il s'y prête au moment précis où les mœurs comme les affaires, commandent soit un développement des moyens de communication de la pensée écrite, soit un accroissement de rapidité dans l'échange des correspondances.

Or, au nombre des améliorations encore à l'état latent, mais destinées à une réalisation prochaine, il en est une qui paraît avoir un caractère d'utilité publique absolument immédiat ; c'est celle de la création d'un mandat-poste au porteur.

Le transport des valeurs par la poste est un des services publics qui a pris, en peu d'années, l'extension la plus rapide et la plus considérable. Si, dès le commencement du dix-septième siècle, les commis des postes furent autorisés à correspondre entre eux pour transmettre des valeurs, ce n'est qu'à une époque relativement récente que ces sortes d'envois entrèrent dans les habitudes de la population. Aujourd'hui les mandats-poste font partie si intégrante des moyens usuels de communication que, dans une seule année, en 1876, l'administration des postes a délivré 6,511,426 mandats représentant une somme totale de 182,524,105 fr. et cela cependant malgré les imperfections relatives de ce mode de transport.

En effet, dans les conditions actuelles de son existence, le mandat-poste, qu'il soit par bon ou par carte, constitue un titre nominatif n'ayant de valeur qu'entre l'expéditeur, le destinataire et l'administration des postes. En vertu de sa constitution originelle, le mandat-poste, tel qu'il fonctionne, ne peut être payé qu'entre les mains du bénéficiaire dénommé audit mandat. De là des formalités souvent longues et gênantes pour justifier de l'identité ; de là, surtout, perte de temps presque toujours considérable pour un intérêt quelquefois très minime.

A Paris et dans les grandes villes, le mandat-poste nominatif fonctionne sans grands inconvénients ; il présente même, au point de vue de la sécurité, de sérieux avantages lorsqu'il est utilisé pour l'envoi de sommes importantes. Mais dans les petites localités, dans les campagnes principalement, les avantages du mandat nominatif disparaissent et font place à des difficultés sérieuses qui équivalent en maintes circonstances à des impossibilités d'emploi.

Aujourd'hui les mouvements de fonds en banque par voie de virement de comptes et de chèques sont devenus si généraux que le service des postes doit négliger cette clientèle pour s'attacher à rendre possible et facile le transport par son intermédiaire des sommes trop minimes pour passer par les banques.

Il faut reconnaître d'ailleurs, que cette tendance est celle-là même que le public imprime à l'administration. Si on rapproche en effet les chiffres ci-dessus cités de 6,511,426 mandats pour une somme de 182,524,105 fr., on voit que la moyenne du mandat ressort à 27 fr. 90. Or, comme il est constant que beaucoup de mandats-poste ont une valeur de 100 fr. et même au-dessus, il est bien évident qu'il existe un grand nombre de mandats qui ne dépassent pas 20, 15, 10 et aussi 5 fr.

Ces mandats ne peuvent leur peu d'importance en est une preuve manifeste. Qu'aurait pour destinataires et pour bénéficiaires des journaliers, des gens dans les plus grands dénuement, des malades, des infirmes, toutes personnes enfin pour lesquelles le temps est strictement compté quand le déplacement obligé pour franchir les quelques kilomètres qui séparent leur domicile du plus prochain bureau de poste, n'est pas matériellement impossible.

Pour tous ces gens-là, et ce sont les plus intéressants, le mandat-poste nominatif avec les justifications qu'il nécessite, avec l'obligation qu'il entraîne pour le destinataire de toucher en personne ou de fournir une procuration dont le coût pourrait être supérieur à la somme man-

datée, le mandat-poste, disons-nous, est une gêne, une entrave, non à la libre circulation des capitaux, mais aux relations directes que des personnes unies par des liens d'intérêt, d'amitié ou de famille peuvent avoir entre elles.

A ce titre donc, absolument d'accord avec l'esprit de l'institution postale, le service des postes appelle une prompt amélioration. Cette vérité a vivement frappé M. le docteur Demeaux, membre du conseil général du Lot. Mis par sa profession, qui l'oblige à parcourir les campagnes, en position de juger les inconvénients du mandat nominatif actuel, M. le docteur Demeaux a conçu et soumis à l'administration éclairée des postes le projet de création d'un mandat au porteur.

D'après l'idée fondamentale de l'auteur, le nouveau mandat, tout-à-fait indépendant du mandat nominatif actuel qu'il laisserait subsister, pourrait être fourni d'un bureau déterminé sur un autre bureau déterminé ; il ne serait valable que pendant un délai assez court et ne pourrait pas être utilisé pour les envois supérieurs à 50 fr.

AVIS

Le public est prévenu que l'Etablissement de Douches et Elixes, fondé par le docteur SABATIÉ, Cours Fénélon, à Cahors, est toujours en pleine activité.

DERNIÈRES NOUVELLES

On lit dans le Temps, d'hier soir 22 août :

Il s'est passé, hier, au jardin du Palais-Royal, un petit incident dont il ne faudrait pas s'exagérer la gravité, mais sur lequel nous croyons pouvoir appeler l'attention non point du gouvernement, mais de la population parisienne. Il s'agit encore de l'exécution de la *Marseillaise*. Jusqu'à présent la *Marseillaise*, qui a été dans certaines localités et récemment à Lyon l'occasion de quelques troubles, n'avait donné lieu dans la capitale à aucun incident tumultueux. Le peuple de Paris, si attaché qu'il soit, à juste raison, à notre chant national, s'était gardé de manifester cet attachement par des tapages d'écoliers. Hier, il en a été autrement. Quelques individus ayant demandé à la fanfare qui se fait entendre le soir dans le jardin du Palais-Royal de jouer la *Marseillaise*, et le directeur de cette société musicale n'ayant point, pour une raison ou pour une autre, obéi à cette injonction, une centaine d'individus ont erré dans le jardin et dans les galeries en criant à tue-tête : la *Marseillaise* ! En présence de cette manifestation tapageuse, quelques boutiques se sont fermées. La police a fait évacuer le jardin. Plusieurs arrestations ont eu lieu.

Tout cela n'est pas bien terrible, mais cela est grotesque. Nous admettons, certes, qu'on aime la *Marseillaise* et qu'on se plaise à l'entendre, mais il ne faut pas que l'on fasse du chant national, qui nous est cher, une perpétuelle scie. Il faudrait surtout avoir quelque souci de la liberté d'autrui, et c'est méconnaître cette liberté que de vouloir imposer la *Marseillaise* soit aux exécutants, soit au public venu pour entendre les morceaux de musique mentionnés au programme. Sur ce point, les individus qui ont, hier, réclamé à grands cris la *Marseillaise* étaient doublement dans leur tort, car la fanfare qui donnait le concert ne pouvait être en aucune façon aux ordres du public. Cette société musicale, en venant se faire entendre dans le jardin du Palais-Royal sans rétribution aucune et dans le simple but d'être agréable aux habitants, accomplissait un acte de complaisance, et on n'avait rien à exiger d'elle, on n'avait pas plus le droit de lui imposer l'exécution de la *Marseillaise* que de tout autre morceau.

Quant aux individus qui se sont attroupés pour parcourir le jardin en chantant la *Marseillaise* et qui ont ainsi amené la fermeture des boutiques et l'évacuation du jardin, on ne saurait trouver aucune excuse à leur conduite, car on ne saurait parler ici de passion politique. Ces gens seraient certainement fort embarrassés de dire contre qui et contre quoi ils entendaient protester en s'attroupant et en troublant l'ordre par leurs chants désordonnés. En réalité, leur tapage n'était que de la gaminerie pure. Ils chantaient la *Marseillaise* comme, à un autre moment, ils auraient crié : Eh ! Lambert !

AVIS AU PUBLIC.

Crédit foncier de France.

MM. les porteurs de récépissés de l'Emprunt de 1879 qui veulent se libérer des 465 francs, restant à payer, à la répartition, sur chaque obligation, voudront bien le faire savoir au Trésorier général avant le 5 septembre 1879, en indiquant le nombre d'obligations qu'ils veulent libérer et la nature de l'obligation définitive (nominative ou au porteur) qu'ils désirent obtenir.

On écrit de Tarn-et-Garonne :

Et l'ouverture de la chasse ?
 Voici ce qu'on en dit. Il s'est tué pas mal de canards et quelques lapins.
 Le lièvre passe de plus en plus à l'état de mythe.

Les chasseurs s'accordent à dire que le braconnage, opéré sur une grande échelle avant l'ouverture, rend de plus en plus inutile la dépense d'un permis, les chasseurs arrivant toujours, comme les carabiniers d'Offenbach, trop tard, c'est-à-dire quand il n'y a plus rien à tuer.

CALENDRIER DU LOT. Août.

JOUR	SAINTS	FOIRES.
23 Diman.	s. Barthélemy.	
24 Lundi.	s. Louis.	Prayssac, Espédaillac, Gignac.
26 Mardi.	s. Amadou.	Martel, Milhac.
27 Mercr.	s. Joseph Cas.	Beauregard, Cazals, Montcabrier.
28 Jeudi.	s. Augustin.	Boulevé, Soturac.
29 Vend.	Décol. s. J. B.	Cassagnes, Varaire, l'Hôpital-St-Jean.
30 Samedi.	ss. Rose de L.	Catus, St-Matré, Gourdon.

Lunaisons du mois de Août.
 P. L. le 2, à 6 h. 21 du matin.
 D. Q. le 10, à 2 h. 18 du matin.
 N. L. le 17, à 8 h. 20 du soir.
 P. Q. le 24, à 3 h. 21 du soir.
 D. L. le 31, à 7 h. 7 du soir.
 Les jours diminuent de 1 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 17 au 23 Août.

Naissances.

Lafon, Jean, rue Donzelle.
 Vayssié, Louis, Boulevard Nord.
 Bésombes, Madeleine, rue St-Barthélémy.
 Cayla, Marcelin, rue St-Pierre.

Mariages.

Péridé, Jean, et Marcilhac, Céline.

Décès.

Layton, Antoine, 47 jours, à Cabessut.
 Soulié, Baptiste, 38 ans, rue du Lycée.
 Castex, Jean, au 7 de ligne, 24 ans, (hospice).
 Landrevie, Louise, 41 mois, Boulevard-sud.
 Portes, Maria, 29 ans, Boulevard nord.
 Bouzon, Marie, 15 mois, rue du Piot.
 Weider, Alfred, 2 mois, à la gare.
 Sastras, Marie, 15 mois, à St-Georges.
 Pour la chronique locale, A. Layton.

VARIÉTÉS

Nos lecteurs connaissent déjà l'idée si pratique mise en avant par M. le docteur Demeaux, membre du conseil général du Lot, en vue de la création d'un mandat-poste au porteur (1). Ainsi qu'il fallait s'y attendre, cette idée fait son chemin dans le monde économique et gouvernemental. Le *Messageur de Paris*, a tout récemment, consacré au mandat-poste au porteur un très judicieux article, que nous nous permettons de reproduire in extenso. Il nous eut été impossible de mieux faire ressortir les inconvénients du mandat actuel et de donner plus de relief à la proposition de M. le docteur Demeaux.

Le service des postes et des télégraphes est de tous les services publics celui dans lequel il a été réalisé au cours de ces dernières années le plus d'améliorations. L'unification pour toute la France du tarif postal, l'adhésion à l'union internationale, le recouvrement des valeurs par la poste, le mandat-carte, l'unification du tarif télégraphique ramené à des conditions de prix très propres à faciliter le développement des relations rapides ; tous ces changements, et

(1) Voir la Réforme commerciale du 24 juin 1879.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès

10000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Darteres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871: M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion,

nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jénnesse,

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte. 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr. de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors, Vinel, pharmacien,

et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le *Livret de Famille* à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

BANQUE EUROPEENNE

Pour favoriser les Travaux Publics, l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS

Suivant acte chez M^e VAN HALTERES, notaire à Bruxelles

Président du Conseil: M. SIMON PHILIPPART

ÉMISSION PUBLIQUE

Pour l'augmentation du Capital social (Art. 9 des Statuts)

I. — ACTIONNAIRES DE LA BANQUE EUROPEENNE

Tout porteur d'un certificat provisoire, libéré du versement de répartition, soit 325 fr., a droit à une action nouvelle moyennant 500 francs

payables: 125 fr. en souscrivant; 125 fr. le 1^{er} octobre prochain; 125 fr. le 1^{er} janvier 1880; 125 fr. le 1^{er} avril 1880.

II. — AUTRES SOUSCRIPTIONS PAYABLES EN ESPÈCES

Moyennant l'abandon des titres suivants et le versement de 500 francs payables comme dessus, on a droit pour:

4 Act. BANQUE FRANCO HOLLANDAISE à 1 Act.
2 Obl. CHEMINS DE FER NORMANDS... à 1 Act.
4 Act.-Capital BASSINS HOUILLERS... à 1 Act.
2 Act. et 2 SCRIPTS BANQUE BELGE... à 1 Act.
2 Act. priv. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION... à 1 Act.
4 Act. priorité PRINCE-HENRI... à 1 Act.

III. — SOUSCRIPTIONS PAR APPORT DE TITRES

A. — Titres Français.

On a droit pour les obligations suivantes:

5 Lille-Valenciennes 3% ex-divid. 25% à 1 Act.
3 Lille-Valenciennes 5% ex-divid. 25% à 1 Act.
10 Orléans-Rouen 3% ex-divid. 15% à 1 Act.
10 Vendée 3% ex-divid. 60% à 1 Act.

A ces titres devront être joints les bordereaux d'admission au passif des faillites et un acte d'apport régulier de créance au profit de la Banque.

ON A DROIT AUSSI POUR:

10 Act. Capital NORD-EST... à 3 Act.
2 Act. TRAMWAYS DU DEP. DU NORD... à 1 Act.
5 Act. MOBILIER FRANÇAIS... à 6 Act.
2 Act. BANQUE FRANCO-ITALIENNE... à 1 Act.
1 Act. C^o FRANCO-ALGÈRE, ent. libérée à 1 Act.

B. — Titres Belges.

ON A DROIT POUR:

5 Act. privil. TRAMWAYS BRUXELLES à 3 Act.
10 Act. BANQUE DE BELGIQUE... à 3 Act.
10 Act. nouvelles PRINCE HENRI... à 3 Act.
8 Act. METALL. ET CHARBON, BELGE... à 1 Act.
8 Act. divid. TRAMWAYS BRUXELLOIS... à 1 Act.
4 Act. SOC. INDUST. DU LUXEMBOURG... à 1 Act.
4 Act. capital BANQUE TOURNAI... à 1 Act.

Les porteurs de ces titres (français et belges) recevront, en échange, des récépissés provisoires nominatifs d'actions entièrement libérées, qui seront échangés contre des titres définitifs avant le 1^{er} novembre prochain.

SONT SEULS ADMIS A SOUSCRIRE LES PORTEURS d'Actions et d'Obligations des Sociétés sus-énumérées et d'actions de la Banque Européenne.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES:

Jusqu'au Mercredi, 27 Août
A BRUXELLES, au siège soc., 15, rue Royale;
A PARIS, au siège admin., 5, av. de l'Opéra.

Faculté d'anticiper les versements à 4 % l'an. La cote officielle sera demandée à Bruxelles et à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

POUR FAIRE FORTUNE

Demandez la **CLEF DEL'UNION FINANCIÈRE** du Journal de la Bourse, 104, rue Richelieu, Paris (Envoi franco de la brochure explicative) Revenu du dernier trimestre 7,75 %.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varicé sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clysopommes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont: le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; divers Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.

Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL: M. DOULADOURE (Lucien),

rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général: M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier: M. MARY (Justin), à Albais.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement. Demande de Sous-Agents dans les cantons.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émeaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE

En faisant usage continué de la



Seule Pile élect. que à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^r Mandelli, frères bijoutiers.

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

HUITIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4

FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^{rs} Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taibout - Paris.

LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taibout, n° 59, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

GUANO

DU PÉROU

DISSOUS

ET

SUPERPHOSPHATES DE GUANO

de Ohlendorff & C^{ie}

AZOTE fixé

ACIDE PHOSPHORIQUE

immédiatement soluble

QUALITÉ CONSTANTE

sans pierres ni motes.

DOSAGE GARANTI

TH. PILTER

24, rue Alibert, PARIS

ORDONNÉES PAR LES 12 PREMIERS MÉDECINS DE CHRISTIANIA

PILULES DITTEN

CONTRE LA CONSTIPATION

25, rue de Belleville, Paris

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.